Rapport d'activités – Carole-Anne Kast 2023-2024

Chères et chers Camarades,

9 mois après mon entrée en fonction au sein du Conseil d'Etat, j'ai l'honneur de vous adresser les premiers éléments de bilan de début de mandat.

Le Département des Institutions et du Numérique (DIN) est en charge des domaines de la sécurité (police, détention et protection de la population), de la population en termes de droit de cité (registre des habitants, documents d'identité, naturalisation, etc.) ainsi que de la politique d'asile de portée cantonale. Le DIN est aussi responsable, avec différents partenaires, des questions liées à la lutte contre les dérives sectaires, la traite d'êtres humains et vient en aide aux victimes de violences ou d'infractions avec la LAVI. Il garantit le principe de laïcité de l'Etat en instaurant, dans un cadre clair, le dialogue avec les différentes communautés religieuses du canton. Le DIN perpétue aussi le dialogue institutionnel avec les communes. Il contrôle en légalité les décisions prises par les conseils municipaux du canton ainsi que les finances communales.

Enfin, le DIN élabore et coordonne la politique numérique du canton. Il est le moteur d'une transition numérique inclusive et innovante pour Genève. Parallèlement, il établit la stratégie des systèmes d'information de l'administration cantonale et garantit la sécurité de son réseau.

Durant ces premiers mois, j'ai pu rencontrer une bonne partie des offices, sites, services et équipes de terrain, de jour comme de nuit. Ce département conséquent (près de CHF 900 millions de charges et plus de 4000 équivalent temps plein) est le résultat du regroupement, que j'ai souhaité car il fait sens, de missions, compétences et prestations au bénéfice de la population, de l'administration et du service public en général. Durant mes nombreuses rencontres, j'ai pu prendre la mesure de l'engagement de l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices pour servir la collectivité publique et du fait que bon nombre d'entre elles et eux s'investissent au-delà de ce qui est attendu.

Mais cette réorganisation de début de législature ne va pas de soi. D'une part parce que la crise gouvernementale de la précédente législature a affecté fortement ces offices qui ont changé plusieurs fois de magistrats et de secrétariats généraux et qu'il faut reconstruire une confiance et manière de travailler commune. D'autre part, ces offices ont été fortement impactés et mobilisés durant le COVID et ont travaillé sans relâche pour maintenir des prestations essentielles à l'Etat. Beaucoup de collaboratrices et collaborateurs ont besoin aujourd'hui d'apaisement et de pouvoir retrouver un rythme de travail hors gestion de crise.

J'intègre donc cette donne non négligeable dans la gestion d'équipe en écoutant les remontées et les difficultés du terrain. Tout comme j'ai souhaité, dès le début de mon mandant, insuffler une nouvelle dynamique plus constructive que lors des précédentes législatures dans les relations syndicales, y compris avec les syndicats de la sécurité que je considère comme véritables partenaires.

Ce début de mandat a aussi été consacré à deviser nos lignes d'action, à corédiger le programme de législature du Conseil d'Etat et à défendre le budget cantonal pour l'année 2024. La majorité du Grand Conseil a souhaité instaurer un rapport de force très radical en ce début de législature avec une posture de principe assumée de s'opposer à quasi toute augmentation budgétaire, y compris à celles en lien avec des lois et orientations politiques décidées par ce même parlement. Ainsi, malgré la justification détaillée des besoins, les explications fournies par l'administration, la défense des arguments et le fort soutien des groupes socialiste et vert, le collège à majorité de droite dont je suis membre n'a pas été suivi par sa même majorité parlementaire sur la plupart des demandes.

Je citerais en exemple, et pour démontrer le niveau de mépris pour le travail de l'administration, le refus de la majorité parlementaire d'augmenter le budget pour la nourriture des détenus dû à l'augmentation des prix des matières premières destinées à la confection des repas pour 2024.

Ci-dessous, je retrace quelques éléments de réalisations du DIN pour le deuxième semestre 2023 avec quelques éléments prioritaires et projets identifiés pour la législature.

1. Sécurité (police, instance LAVI, protection de la population)

Prise en charge des victimes

Malgré des progrès, la prise en charge des victimes doit encore être améliorée, notamment dans le cadre de la lutte contre la traite des êtres humains (Convention du Conseil de l'Europe du 16 mai 2005) ou dans la prévention des violences à l'égard des femmes et de la protection et prise en charge des victimes de violence domestique (Convention du Conseil de l'Europe du 11 mai 2011 {Convention d'Istanbul}).

La Convention d'Istanbul impose de mettre en place des « permanences téléphoniques gratuites, accessibles vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept, pour fournir aux personnes qui appellent, de manière confidentielle ou dans le respect de leur anonymat, des conseils concernant toutes les formes de violence couvertes par le champ d'application de la présente Convention » (art. 24 Convention d'Istanbul). Le DIN collabore avec le Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV – DF) sur la mise en œuvre d'un numéro central pour (toutes) les victimes de violences physiques, psychiques ou sexuelles dans l'espace privé ou public.

Un autre projet pilote en matière de lutte contre les violences domestiques est l'utilisation de la surveillance électronique (bracelets et autres dispositifs d'alarme). L'objectif du bracelet électronique, comme mesure de peine alternative (à la détention) est de s'assurer que des personnes présentant des risques de passage à l'acte ne se rendent pas dans certaines zones qui leur sont interdites.

Enfin, dans le contexte budgétaire mentionné ci-dessus, je suis particulièrement soulagée que la majorité parlementaire ait finalement voté en plénière la demande de postes de secrétaires pour la retranscription des auditions de mineurs victimes d'infractions graves (d'ordre sexuel, actes de maltraitance, etc.). La révision du droit pénal sexuel, dont l'entrée en vigueur est fixée au 1er juillet 2024, nécessitera des adaptations des auditions des victimes, et pour partie une augmentation du volume des auditions LAVI. Il s'agit pour la police judiciaire de maintenir un haut standard de qualité dans cette problématique aussi sensible que douloureuse pour les victimes. Ces postes permettront d'aider à gérer le volume d'auditions de type EVIG (Enfants victimes d'infractions graves) qui accusent actuellement un retard et un délai excessif dans la transcription de ces auditions ainsi qu'une augmentation du volume et de fournir une prestation, qualitative et quantitative, dans des délais acceptables au Ministère public.

Adoption d'un plan d'action dans le domaine du crack et rappel de la politique des 4 piliers

Le DIN est l'un des 4 départements qui a collaboré à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan crack, phénomène dont la consommation croissante a suscité de vives inquiétudes sur le plan social et sanitaire et auprès de la population voisine des lieux de consommation. Ce plan a été suivi du vote, au Grand Conseil, des demandes de budget complémentaire de 6 millions de francs du Conseil d'Etat pour ce plan (refusées initialement en commission des finances). Le plan présenté a fait suite aux actions urgentes menées par l'Association Première Ligne depuis fin 2022, devenues insuffisantes. S'étendant sur trois ans, le plan s'appuie sur la politique des quatre piliers: prévention, thérapie, réduction des risques et répression. Etabli en concertation avec l'ensemble des acteurs et actrices concerné-es, il a pour objectifs de répondre aussi bien aux attentes de la population en termes de sécurité et de tranquillité publiques qu'aux besoins socio-sanitaires et sécuritaires des personnes consommatrices. La transversalité des mesures mises en place permet de renforcer la collaboration pluridisciplinaire médicopsycho-sociale, indispensable pour faire face à cette urgence sociale. Il est primordial de ne pas adopter une vision uniquement sécuritaire de cette problématique et la voie suisse, développée grâce à notre ancienne Présidente de la Confédération Ruth Dreifuss, a fait largement ses preuves. Ce n'est donc pas un hasard qu'elle préside l'association ChanGE, responsable de l'essai-pilote de vente régulée de cannabis à Vernier dont nous pouvons aussi nous réjouir.

Mobilisation policière

2023 a été une année chargée pour le personnel de la police en termes d'accompagnement des manifestations de la société civile en lien avec les conflits internationaux ou d'intérêts diplomatiques telle que la deuxième édition du Global Refugee Forum (UNHCR) en décembre 2023. Cela a nécessité des moyens de police importants, avec le renfort d'autres corps de sécurité cantonaux ou suisse et de l'armée.

En outre, l'augmentation de manifestations festives et sportives a un fort impact sur la police cantonale. La manifestation « Feu Ô Lac », qui s'est tenue autour de la rade en mai 2023, a mobilisé des moyens de police conséquents, entraînant le blocage des congés pour le personnel opérationnel. Par ailleurs, on constate des débordements croissants lors de certaines rencontres footballistiques en Suisse, et particulièrement ceux survenus le 30 septembre puis le 9 décembre dernier entre le SFC et le LS. Afin de casser des vagues montantes de violence et s'assurer que ces rencontres restent des moments conviviaux et familiaux, la Conférence des directrices et directeurs des départements de justice et police (CCDJP) a été saisie pour coordonner les actions intercantonales relatives aux débordements violents. L'objectif majeur est de développer des collaborations avec les clubs pour qu'ils prennent ensemble des mesures de sécurité supplémentaires, notamment en sensibilisant le public, et s'engagent à limiter significativement le risque de débordements.

Police de proximité

La question de la sécurité publique, de la sécurité territoriale, police préventive ou de proximité, devrait être le fleuron d'une politique de sécurité de gauche, surtout au niveau communal.

Le dernier Diagnostic local de sécurité (élaboré tous les trois ans) relève que la population souhaite plus de proximité avec la police et renforcer les patrouilles pédestres et l'îlotage dans les quartiers plutôt que les patrouilles motorisées. C'est une des raisons confirmant mon souhait de renforcer les compétences communales en matière de sécurité de proximité pour une meilleure couverture territoriale. Il s'agit d'améliorer la coopération entre la police municipale et la police cantonale pour une meilleure efficacité et une sécurité renforcée dans les communes. Les travaux avec l'Association des communes genevoises (ACG) ont débuté sur la définition et les activités relevant de la sécurité de proximité, respectivement sur les tâches et compétences qui pourraient être transférées aux polices municipales, telle que la tranquillité publique ou l'ensemble des incivilités sur le domaine public.

Harcèlement de rue

Le dernier diagnostic local de sécurité a aussi révélé une incidence du harcèlement de rue très important, surtout chez les jeunes, dont 75.9 % des jeunes femmes de 15-24 ans déclarent avoir été victimes ces 5 dernières années à Genève. Pourtant, 79.8% des victimes de harcèlement de rue ne le dénoncent pas et celles qui dénoncent sont 43.1% à ne pas être satisfaites du traitement de la plainte. Une étude spécialisée sur le harcèlement doit permettre d'améliorer la connaissance de la problématique (lieux, forme, périodes), qui ne concerne pas uniquement les femmes mais aussi de plus en plus les personnes LGBTIQ+.

Des recommandations émanant de ce diagnostic préconisent de:

- Déployer une stratégie concertée de lutte contre le harcèlement de rue pour rendre l'espace public plus sûr, en particulier pour les jeunes femmes à Genève.
- Améliorer les prestations de la police face à la problématique du harcèlement de rue notamment dans l'accueil des victimes.
- Combiner une présence accrue des patrouilles de police et des mesures de prévention situationnelle sur les lieux et aux moments où le sentiment d'insécurité est élevé.

Ecole de police

L'article 31, al. 1 de la loi sur la police (LPol) du 3 novembre 2022 prévoit qu'une "école de formation cantonale est organisée dans le canton de Genève, par la police, pour les candidats, d'une part, aux fonctions de gendarme et, d'autre part, à la fonction d'inspectrice ou d'inspecteur de la police judiciaire. Un tronc commun de formation peut être prévu." Le Conseil d'Etat a bien prévu cette mise en œuvre avec la formation des aspirant-es policier-es principalement à Genève (formation romande multi-sites) accompagnée d'une réflexion élargie sur la possibilité de mutualiser la formation avec les autres corps de métiers de la sécurité. Cela étant, le délai fixé dans la loi au 1er janvier 2025 ne pourra pas être respecté, même si d'ici là le dossier aura avancé.

Protection de la population

L'Etat-Major cantonal de conduite (EMCC) du dispositif ORCA-GE est un dispositif de conduite, de soutien, d'analyse et de formation (sur des enjeux tels que les difficultés d'approvisionnement énergétique ou les risques liés aux cyberattaques). L'EMCC a également organisé et participé à l'élaboration d'exercices grandeur nature (LEMAN 23, Vent d'Est sur la peste porcine africaine) pour permettre à chaque organisation de se préparer à gérer des situations complexes et déstabilisantes. Concernant la protection civile, elle a été engagée de manière significative, entre autres dans le cadre du Forum mondial sur les réfugiés, les crues de l'Arve, les préparatifs à une éventuelle pénurie d'énergie ou encore l'accueil de migrant-es, en collaboration avec plusieurs partenaires.

2. Privation de liberté et mesures d'encadrement

Le Conseil d'Etat a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie pénitentiaire 2022-2032. Pour rappel, celle-ci est basée sur cinq axes majeurs : la privation de liberté, la réinsertion, les alternatives à la privation de liberté, les suivis extra-carcéraux et les autres prestations destinées aux personnes détenues ou suivies.

Réinsertion et désistance

Héritière de cette stratégie, et du vote du Grand Conseil de la Loi sur la planification pénitentiaire du 24 mars 2023 (LPPén) (13141), je souhaite néanmoins prioriser le renforcement du développement de la politique de réinsertion des détenu-es. Par exemple avec le développement des formations professionnelles et le développement de la politique de désistance: processus par lequel l'auteur-e d'une infraction sort de la délinquance ou de la criminalité (par opposition à la récidive) avec une réponse à une problématique identifiée par la littérature décriant le fait que la prison plonge la personne condamnée dans un milieu criminogène et le socialise négativement. Cela va nécessiter d'augmenter le nombre d'ateliers en détention et de créer de nouvelles filières afin d'avoir des débouchés à la sortie de prison.

Travail d'intérêt général (TIG)

Inscrite comme mesure visant à renforcer les politiques de réinsertion et de désistance dans le programme de législature 2023-2028, le travail d'intérêt général doit devenir un réflexe pour les institutions chargées des sanctions. Cela, aussi bien pour des raisons d'humanité, éducatives, économiques ou d'insertion sociale. Lorsqu'une personne est condamnée pénalement à 6 mois de jours-amendes ou moins, "payer sa dette à la société" est possible sous forme de travail d'intérêt général (TIG). À la demande de la personne condamnée, le TIG est possible s'il n'y a pas de risque de fuite ou récidive et à certaines conditions (art. 79a du Code pénal). Ce travail, non rémunéré, doit être accompli au profit d'institutions sociales, d'œuvres d'utilité publique ou de personnes dans le besoin. Afin de les mettre en œuvre, le défi actuel est d'augmenter le nombre d'employeurs mais aussi d'adapter le système d'information, le traitement des dossiers et le monitoring pour augmenter le nombre de personnes incitées à formuler une demande. Avec l'objectif de faire des TIG une voie privilégiée pour exécuter des courtes peines.

Infrastructures et conditions de détention

Concernant les infrastructures pénitentiaires, leur développement, par des lieux de détention spécifiques, doit permettre une prise en charge digne et adéquate, en particulier des femmes et des mineurs et jeunes adultes. La LPPén votée prévoit d'importants travaux. En 2023, il a été possible d'entrer dans les détails programmatiques et d'entamer l'étude de faisabilité. Les conclusions de ces études, attendues pour le milieu de l'année 2024, permettront de connaître ce qu'il sera possible d'implanter sur le site de Puplinge et les suites à y donner. Les travaux prioritaires se concentreront sur le remplacement de l'établissement de Champ-Dollon, l'agrandissement de La Brenaz (prison d'exécution de peines plus longues avec besoin d'équipements favorisant la réinsertion) et la construction d'une nouvelle structure dédiée aux femmes.

Parallèlement et avant de disposer des nouvelles infrastructures, d'importants travaux d'entretien devront permettre aux bâtiments de Champ-Dollon, dont la vétusté de bientôt 50 ans d'activités est très visible, d'être maintenus et d'offrir la sécurité et les conditions de vie nécessaires et dignes tant pour les personnes détenues que pour le personnel.

3. Population, droit de cité et migration

Plusieurs chantiers majeurs sont impulsés ou suivis par l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM) en sus du traitement usuel des demandes de documents d'identité, procédures de naturalisation, permis ou demandes d'asile (dont le nombre de nouvelles demandes d'asile en Suisse a progressé en 2023 en raison des conflits persistants au Proche-Orient, en Ukraine, en Afghanistan et dans certaines parties du continent africain, frappées par des crises non médiatisées).

Centre fédéral d'asile du Grand-Saconnex

Fin 2025, la mise en service (250 places), du centre fédéral d'asile (CFA), voisin de l'aéroport de Genève, devrait voir le jour. Ce projet de 2019, auquel une large coalition d'associations de défense des réfugiées, syndicats et partis de gauche s'est opposé, a été soutenu par mon prédécesseur qui a notamment rappelé que c'est la "La Confédération qui a la main" et que Genève, ayant signé des conventions avec Berne, est "tenue de faire sa part dans la politique d'asile".

La santé, la sécurité et la scolarisation des enfants font l'objet de discussions entre la Confédération, le canton de Genève et la commune du Grand-Saconnex et je compte faire mon possible avec mes collègues pour défendre et faire valoir la tradition humanitaire genevoise. Un groupe de projet, constitué des représentant-es du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), du canton et de la commune, a été mis sur pied en vue de servir de plateforme de coordination et d'information sur les diverses thématiques concernées par la mise en exploitation du centre.

Requérants d'asile débouté-es

Selon l'article 43, alinéa 2 de la loi sur l'asile (LAsi), une personne déboutée définitivement de sa demande d'asile (c'est-à-dire dont la décision de refus d'asile est devenue exécutoire) n'est pas autorisée à travailler au-delà de l'échéance de son délai de départ, même si elle a fait usage d'une voie de droit extraordinaire ou d'un moyen de recours et que l'exécution du renvoi a été suspendue. Or, certaines personnes déboutées définitivement ne peuvent être renvoyées de Suisse par la contrainte, parce que leur pays d'origine n'accepte pas ce type de renvoi. Je souhaite pouvoir améliorer l'intégration et l'insertion professionnelle de ces requérant-es d'asile débouté-es dont le renvoi est impossible, dans la perspective d'une régularisation éventuelle de leur séjour par la Confédération, en collaboration avec l'OCIRT.

Naturalisations

Dans le domaine des naturalisations, une dizaine de cérémonies de prestations de serment ont été organisées en 2023, soit pratiquement le même nombre que les années précédant la pandémie. Celles que j'ai eu la chance de pouvoir célébrer m'ont particulièrement touchée. L'engagement, le parcours, la demande est complexe et on ressent pleinement l'importance que revêt cette démarche individuelle ou familiale lors de ces cérémonies solennelles. Le nombre de demandes de naturalisation ordinaire a suivi une tendance à la hausse en 2023 (2'774 dossiers), par rapport à 2022 (2'237 dossiers). L'augmentation a été plus nette, s'agissant du nombre de personnes naturalisées en 2023, lequel s'élève à 3'960, pour seulement 2'486 personnes en 2022.

4. Systèmes d'information et numérique

La transition numérique concerne l'ensemble de nos politiques publiques. Dès le début de la nouvelle législature, le Conseil d'Etat a inscrit la transition numérique comme l'un des axes forts de son action, attribuant ce dossier à un nouveau département des institutions et du numérique. Les axes forts de son action pour les cinq ans à venir figurent dans le programme de législature.

Genève est, comme tous les autres cantons, en retard en matière de numérique. Mais mes prédécesseurs ont néanmoins réussi à poser quelques jalons et tenter des expériences plutôt réussies sur le plan politiques ou opérationnel. Qu'il s'agisse du vote électronique, dont l'arrêt, temporaire, est une perte pour la démocratie, ou encore notre rôle pionnier en introduisant l'intégrité numérique dans notre Constitution avec une adoption record par la population à 94% de oui en juin dernier. Je me suis rendue, fait rare pour notre Canton, au parlement fédéral pour aller en parler. Sous présidence genevoise, la Conférence latine des directrices et directeurs du numérique, a publié ses travaux en matière de souveraineté numérique en mai 2023, et exprimé à la Confédération son intention à participer à la réalisation d'un cloud souverain.

Cela étant, l'Office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN), chargé d'accompagner l'ensemble des projets de transformation numérique est un peu le mal aimé de l'administration et extrêmement mis sous pression par des demandes exponentielles. Les activités de l'office sont en croissance continue en raison des effets du plan décennal des investissements, de la hausse de l'ensemble des volumétries sous gestion et de la hausse des risques en matière de sécurité de l'information (exploitation, maintenance, sécurité, projets de fonctionnement, etc.).

C'est aussi un office en pleine transformation, qui doit opérer un changement de culture en termes de compétences métier, de pyramide des âges, d'apprentissage et appréhension de l'accélération d'un domaine en mutation constante. C'est pourquoi je suis particulièrement fière de la campagne interne lancée par l'OCSIN en faveur de la diversité et de l'inclusion. L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'OCSIN ont pu participer à la table ronde organisée pour le lancement de la campagne "Et si les regrets changeaient de camp ?" avec des spécialistes issus du domaine associatif et universitaire.

On compte à l'OCSIN 330 projets par an portant sur l'ensemble des politiques publiques, 360'000 comptes utilisateur pour l'administration en ligne et plus de 150 prestations disponibles. Ils sont donc partie prenante de la mise en œuvre de lois dans le domaine de l'énergie, du logement, d'autorisation de construire ou de l'environnement qui nécessitent des outils, conseils et appuis: serveurs, gestion de bases de données, licences, gestion des horaires et planification du personnel, identité électronique ou simple optimisation des outils informatiques par le personnel.

Afin d'optimiser la collaboration entre l'OCSIN et les directions départementales, un programme d'envergure a vu le jour dont l'objectif est d'accélérer la transition numérique en fluidifiant le cycle de vie des projets et en déployant les méthodes agiles, favorisant ainsi la réactivité des parties prenantes. Le programme EPIC porte également sur la montée en autonomie des métiers autour des outils d'analyse des données, le développement de petites solutions numériques, la promotion de solutions mutualisées, et la distribution budgétaire du crédit de renouvellement aux départements.

Dix-huit nouveaux projets liés à l'intelligence artificielle (IA) ont été initiés en 2023. Leur objectif consiste à anticiper et classifier les événements, à explorer les capacités de l'IA générative, et à améliorer nos infrastructures en vue de favoriser une mise en œuvre plus étendue de ces pratiques. L'office cantonal de l'énergie (OCEN) a notamment travaillé sur la détection des indices de dépense de chaleur (IDC) hors normes dans les bâtiments pour atteindre les objectifs énergétiques à court et moyen termes.

Cybersécurité

Les enjeux sont également conséquents dans ce domaine dont il faut prendre la mesure avec humilité mais fermeté. Ce sont plus de 5'000 évènements de cybersécurité détectés chaque seconde. Il s'agit

d'un feu constant. Le Canton n'est pas seul puisqu'il peut compter sur la collaboration avec le Centre national pour la cybersécurité (NCSC). Mais le nombre de cyberattaques réussies en Suisse est croissant (concernant des acteurs publics et privés). On parle ici de prévention, identification et résistance face à ces attaques, mais aussi de pouvoir maintenir des prestations essentielles lorsque nous y sommes soumis comme la "Bulle d'urgence" de type 117, 118 et 144. Nous sommes d'autant plus soumis à ce risque du fait des nombreuses OI et ONG établies à Genève (attaque réussie contre le CICR en 2022). Il n'y a aucun répit et les attaques sont de plus en plus ciblées et spécialisée. Comme le rappelle Florian Schütz, directeur du Centre national pour la cybersécurité (NCSC): «Par rapport à d'autres pays, la Suisse est plutôt moyennement équipée». Si nous n'agissons pas maintenant il sera trop tard pour réagir de manière mesurée face à ce fléau qui peuvent aboutir à des dégâts très importants.

Il s'agit d'éviter des situations comme le piratage, en août 2023, de la Fondation de Verdeil, dans le canton de Vaud, établissement qui compte 500 collaborateurs s'occupant de plus de 800 enfants et jeunes adultes, leur dispensant des prestations de pédagogie spécialisée. Pas moins de 40 gigaoctets ont été exfiltrés par des hackers, dont «des lettres de maladie, des documents d'assurance, des certificats médicaux, des centaines de photos d'enfants et de documents en rapport avec les enfants, ainsi que de nombreuses autres informations sensibles».

Un travail de développement de stratégies et acquisitions d'e-compétences et d'outils en amont pour anticiper les nouvelles menaces émergentes est nécessaire. Cela dénote la sensibilisation encore nécessaire à faire aussi bien avec les élu-es, les PME, les ONG ou la population en général.

Sensibilisation des élu-es et Masterclass

Depuis janvier 2024, nous avons mis sur pied avec le délégué au numérique du canton de Genève et avec l'aide du bureau du Grand Conseil des masterclass sur le numérique à l'attention des député-es en collaboration avec les Universités de Genève et Zurich. Le premier module organisé avait justement pour thème la cybersécurité et a montré l'importance d'informer activement sur cette thématique très complexe. Cette rencontre a suscité un vif intérêt et augure une collaboration fructueuse dont je me réjouis. Il est primordial que l'administration, mais aussi les élu-es, se forment afin de prendre des décisions éclairées et puissent être à jour sur les évolutions technologiques en cours et leurs impacts sur des thèmes allant de la cybersécurité à l'intégrité numérique, l'éthique ou la démocratie.

Inclusion numérique

Avec le droit à l'intégrité numérique inscrit dans notre Constitution, le Canton doit développer une stratégie d'inclusion numérique. La transformation numérique est aussi et avant tout une histoire humaine. Le développement de technologies numériques et leur déploiement accéléré dans la société font s'accroître un risque de fracture numérique. Nous venons d'apprendre l'octroi du soutien financier de l'Administration numérique suisse pour notre projet d'innovation sur l'inclusion numérique ("Fracture et inclusion numérique: des modules de formation pour la population", déposé avec les cantons de Vaud (coordinateur), Neuchâtel et le Tessin.

Cyberadministration et numérique responsable

Pour accompagner la transition numérique, l'OCSIN et les directions départementales ont renforcé leur dispositif autour de la cyberadministration en lançant la 152e e-démarche. Avec un total de 452'318 comptes ouverts, leur intérêt pour la cyberadministration est indéniable. A ce jour, le canton comptabilise au total 2 millions de documents dématérialisés, réduisant ainsi son empreinte carbone.

De son côté, le service étrangers de l'OCPM a continué ses travaux de réorganisation de l'accueil du public. Dans ce cadre, un système de prise de rendez-vous (à choix, pour un rappel téléphonique planifié ou un accueil aux guichets de l'office) concernant des dossiers en cours (déposés depuis plus de 2 mois) a été instauré durant l'été 2023, en complément aux prestations délivrées par e-démarches. Cette nouvelle offre de proximité contribue à améliorer les contacts avec les personnes administrées et à l'avancée de certains dossiers, tout en permettant la délivrance des prestations de l'office, sans la

formation de grandes files d'attentes aux guichets, et cela à la satisfaction tant des personnes administrées que des collaboratrices et collaborateurs.

Il est également prévu que l'OCPM poursuive le développement de son Antenne d'assistance administrative pour les personnes souffrant de la fracture numérique ou de difficultés administratives, à l'exemple des « primo arrivants ». Pour l'heure, cette structure innovante est encore principalement dédiée à l'enrôlement aux e-démarches.

Enfin, et non des moindres, l'engagement de l'OCSIN dans le cadre des élections 2023 a été à la hauteur de l'importance de ces évènements pour Genève. Ce projet, d'une durée de 18 mois, a mobilisé plus de 70 personnes, pleinement engagées dans la mise en place de l'infrastructure requise pour le dépouillement des 440'000 bulletins de vote. Pour ces opérations, un total de 682 machines virtuelles et 45 serveurs physiques ont été déployés, représentant un investissement global de 2 millions de francs. Le centre de production éditique a été fortement mis à contribution. Le centre gère l'impression transactionnelle, la mise sous pli et l'expédition (de plus de 50% des courriers de l'Etat).

5. Communes

A l'instar de mon collègue Thierry, et comme je vous l'ai déjà bien assez fait comprendre, les questions communales me tiennent particulièrement à cœur. C'est là où nous pouvons faire bouger les lignes car c'est là où la proximité avec les citoyen-nes est la plus forte. La responsabilité n'en est pas moindre puisque le Service des affaires communales (SAFCO) est chargé du contrôle général de la légalité des décisions prises par les conseils municipaux et de la surveillance des finances communales. A ce titre, il soutient et accompagne les communes et collabore étroitement avec l'Association des communes genevoises (ACG).

En 2023, le SAFCO a examiné la validité de 924 (sic!) délibérations des conseils municipaux. Il a aussi procédé à l'examen des budgets 2023 et des comptes 2022 des 45 communes.

C'est aussi ce petit service (4.9 équivalent temps plein) qui est chargé de répondre aux différentes demandes d'appuis et conseils des magistrat-e-s communaux.

Enfin, le SAFCO m'accompagne également dans des processus politique plus complexe et discussions autour de projets de loi impactant les communes ou le chantier de la répartition des compétences et des charges entre le Canton et le Communes, dont celui, en partenariat avec l'ACG, lié la police de proximité.